

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 15 avril 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre des articles R.123-5, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale du projet de restructuration des infrastructures du port des Marines, sur la commune de Cogolin.

Le projet de restructuration des infrastructures du port des Marines, sur la commune de Cogolin, est porté par la Régie du port de plaisance des Marines de Cogolin, sise 36 Esplanade de la Capitainerie - 83310 Cogolin (contact@marines2cogolin.fr).

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 33 jours de l'enquête publique, du **3 mai 2021** au **4 juin 2021** dans les lieux ci-dessous :

<p style="text-align: center;">Régie du port de plaisance des Marines de Cogolin 36 Esplanade de la Capitainerie - 83310 Cogolin du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 13h00</p>

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal à la commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Régie du port de plaisance des Marines de Cogolin, sise 36 Esplanade de la Capitainerie - 83310 Cogolin, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème: enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Madame Elisabeth VARCIN, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Régie du port de plaisance des Marines de Cogolin
lundi 3 mai 2021	9h00 - 13h00
vendredi 14 mai 2021	9h00 - 13h00
jeudi 27 mai 2021	14h00 - 18h00
vendredi 4 juin 2021	13h00 - 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet : Régie du port de plaisance des Marines de Cogolin, sise 36 Esplanade de la Capitainerie - 83310 Cogolin (contact@marines2cogolin.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Régie du port de plaisance des Marines de Cogolin, sise 36 Esplanade de la Capitainerie - 83310 Cogolin, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder l'autorisation environnementale du projet de restructuration des infrastructures du port des Marines, sur la commune de Cogolin, par arrêté préfectoral.